PROJET DU COMITE TERRITORIAL DE SAONE ET LOIRE

2021-2024

1- SNE : développement et entretien - p.6
2- SAE : développement et accompagnement de projets - p.14
3- Compétition : développement et organisation - p.18
4- Formation : promotion et accompagnement - p.22
5- Conclusion - p.26

Il est important de noter que le comité territorial FFME 71 était ces dernières années à l'arrêt en termes d'actions. Le changement d'équipe de ces dernières semaines a permis la mise en place de nouvelles équipes et commissions. L'implication récente d'une vingtaine d'actifs représentants les différents clubs du département est porteur d'une nouvelle dynamique.
La mise en route de nos actions demande donc d'autant plus de soutien qu'elles sont au stade de démarrage.

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)

- **Quelques chiffres (ffme nationale) :**
- - 101 572 licenciés: 22ème rang des fédérations sportives (sur 77, stat. CNOSF)
  - 43,5% de femmes
  - 51% des licenciés ont moins de 18 ans
  - 18,3% des licenciés ont moins de 10 ans

  - 1 017clubs
  - 2 000 titres de formation par an / 14 000 passeports par an
  - 42 000 compétiteurs / 250 évènements sportifs par an

Les disciplines

- **l'Escalade** **olympique en 2020 (Tokyo)**
- l'Alpinisme
- **le Canyonisme**
- la Randonnée Montagne
- **la Raquette à Neige**
- **Ski-alpinisme**

Licences annuelles

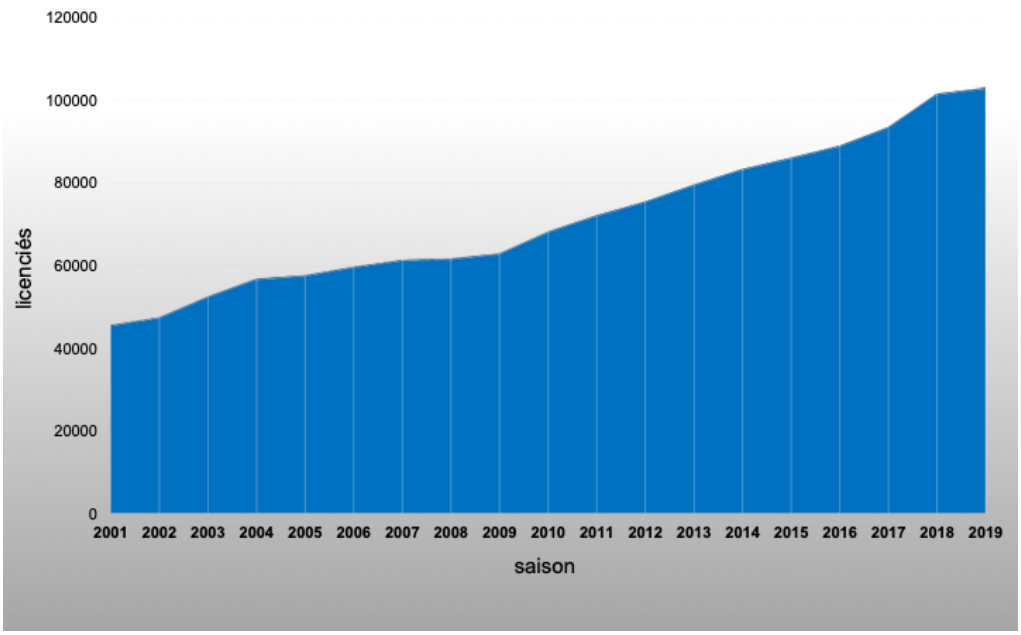

Pyramide des âges

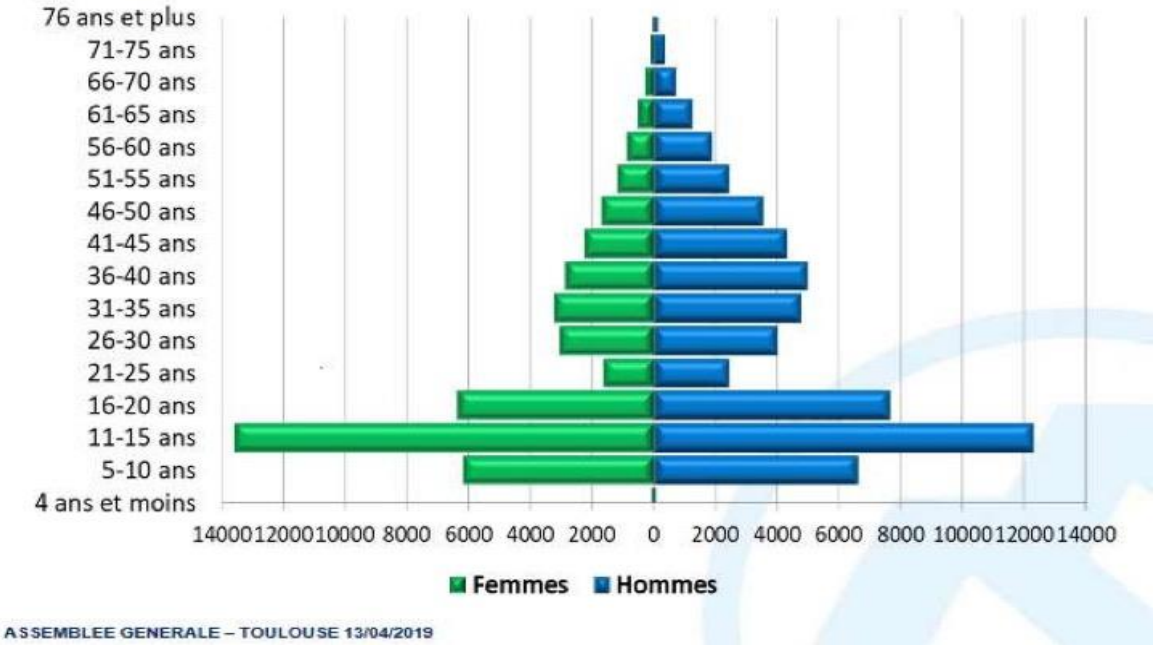

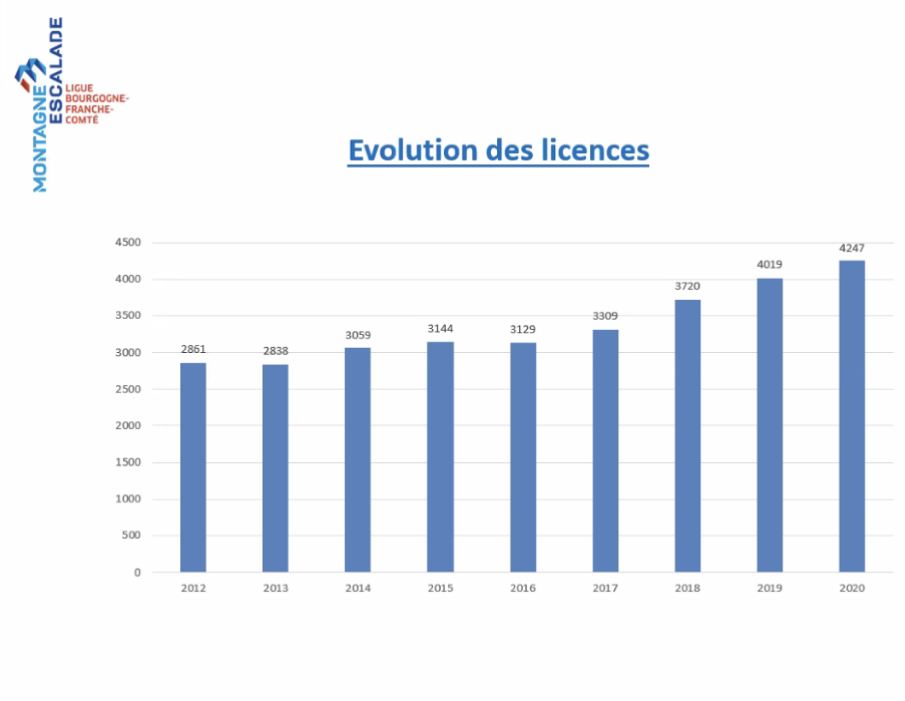
Evolution des licences
4500
4000
3500
3000
2500
2000
1500
1000
500
0
2861
2838
3059
3144
3129
3309
3720
4019
4247
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020

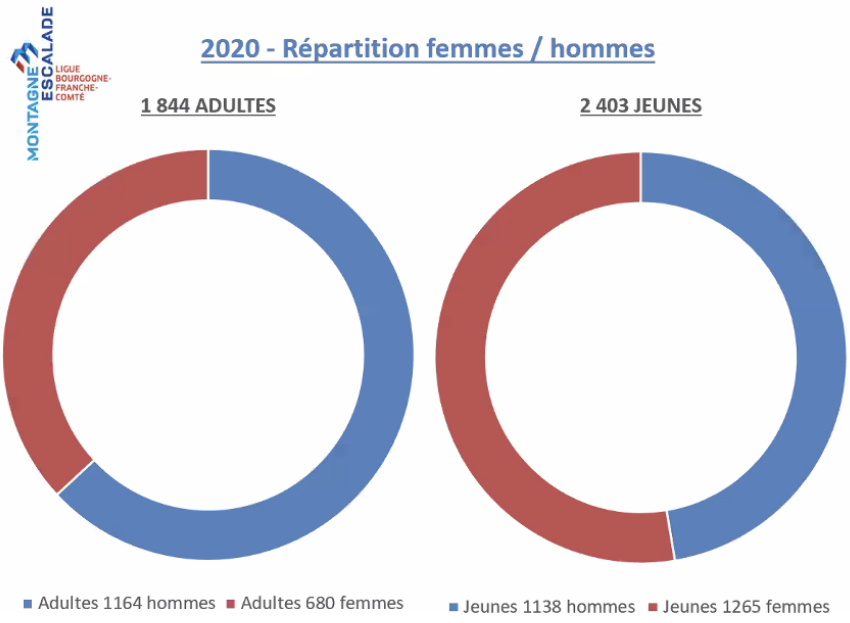
2020 - Répartition femmes / hommes
1 844 ADULTES
2 403 JEUNES
Adultes 1164 hommes
Adultes 680 femmes
Jeunes 1138 hommes
Jeunes 1265 femmes

1- SNE : développement et entretien

A / OBJECTIFS :

1 - ENTRETENIR/DEVELOPPER LE PARC DE FALAISES DE SAÔNE ET LOIRE

L'escalade sur notre territoire a triplé ces 10 dernières années. (2010 : 267 licenciés / 2020 : 866 licenciés) et plusieurs de nos clubs comptent des pôles handisports et sport adapté.

Les sites naturels doivent être en capacité d'accueillir cette population grandissante de grimpeurs, en toute sécurité, y compris les nouveaux sportifs à mobilité réduite. L'escalade en falaise est le fondement même de notre sport, et tous s'y orientent, parfois même sans expérience. Si le devoir des clubs est de les sensibiliser aux règles de sécurité, celui du Comité Territorial est de leur proposer un outil équipé, sécurisé, praticable et accessible.

Répondre à cette demande constitue deux axes :
1 - Équiper de nouveaux itinéraires pour dynamiser la pratique et répondre aux besoins en termes d'équipement sportif.
2 – Entretien et mise en sécurité de l'existant pour qu'il reste praticable et accessible à tous.
Le tout en favorisant des équipements école pour que les clubs puissent former dès le plus jeune âge.

2 - MAINTENIR UN CADRE LEGAL ET CONVENTIONNÉ

Le retrait de la FFME de ces responsabilités est dans l'ordre des choses et la reprise du conventionnement par les collectivités est un enjeu majeur pour permettre au sport de survivre et de ne pas tomber dans une pratique "outsider", dissociée de toute assurance ou mise en sécurité. Pour opérer ce changement, de longues heures de discussions et sensibilisations attendent les CT et autres représentants des différentes fédérations.
Comme pour nombre d'autres équipements sportifs, il serait normal, à l'heure où l'escalade est devenue un sport olympique, que les collectivités reprennent la garde juridique des falaises classées équipements sportifs. Jusqu'alors, la FFME portait toutes les responsabilités afin de pouvoir développer ces outils. Mais les fédérations sportives d'autres sports ne sont pas gestionnaires et responsables des terrains ou équipements. Ce sont bien les collectivités qui sont garantes de leur entretien. L'escalade était jusque-là dans un fonctionnement à part qui a démontré ses limites. Son développement exponentiel, l'engouement pour cette activité et le fait que les sites soient accessibles à tous (licenciés ou non) impliquent un nouveau modèle de fonctionnement… pérenne, viable et sécuritaire.

3- IMPLIQUER LES ACTEURS LOCAUX, ACCOMPAGNER A LA PRISE DE COMPETENCES DES BENEVOLES & TRAVAILLER AVEC DES PROFESSIONNELS

Il est évident que les meilleures sentinelles de l'état des falaises sont les grimpeurs locaux, impliqués dans les clubs de proximité. Ce sont eux qui pratiquent le site au quotidien et peuvent alerter en cas de problème. C'est un aspect essentiel qui justifie notre volonté d'impliquer et d'accompagner à la prise de compétences les acteurs locaux de l'escalade. Par le biais de formations et diplômes fédéraux «Equipeur de sites sportif », le CT s'assure que les intervenants soient qualifiés. Les pratiquants et les clubs se voient d'autant plus impliqués et concernés par la gestion de « leur » falaise.

Par ailleurs, la gestion de falaise nécessite aussi des professionnels, expérimentés et en capacité d'intervenir sur des opérations plus complexes. Les professionnels ont aussi une disponibilité plus grande et adaptée aux contraintes.

Intervenants bénévoles et professionnels doivent donc œuvrer de concert pour la garantie d'un suivi optimal des équipements dans le temps.

4- METTRE EN PLACE DES CONTRATS D'ENTRETIEN / CONTRÔLE.

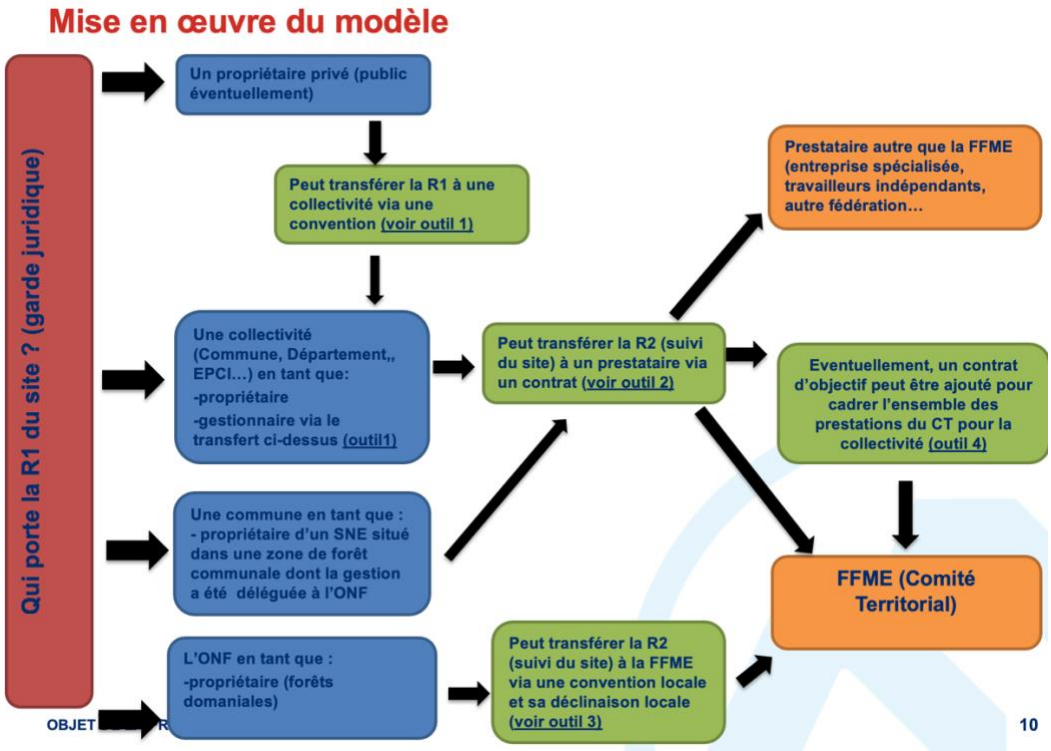

Avec l'arrêt des conventions d'usage, la responsabilité revient naturellement au propriétaire ou à une autre collectivité (comcom, département) si transfert de gestion. Le régime juridique dont dépendent les collectivités (pas de régime sans faute), ainsi que le contenu existant de leurs assurances permettent cette prise de responsabilité sans encombre.

L'objectif est de :

1. Sensibiliser et informer les propriétaires. Assurer le maintien de l'accès aux sites de pratique.
2. Mettre en place des contrats d'entretien/contrôle entre le CT71FFME et les gestionnaires (ou propriétaires), assurant un fonctionnement viable et pérenne pour chacun.

5- ETABLIR UNE GESTION FINANCIÈRE EQUILIBRÉE

En tendant vers une nouvelle prise en compte de l'activité par les collectivités, le travail d'entretien, de contrôle, de mise en sécurité et de ré-équipement devra être valorisé.
Pour l'instant, ces actions s'effectuent souvent dans l'ombre, avec les moyens du moment, les possibilités, le bon vouloir des protagonistes présents et les éventuelles aides et subventions exceptionnelles.
Mais entretenir un équipement sportif n'a rien d'exceptionnel et relève bien d'un fonctionnement régulier et cyclique.
L'objectif est donc de trouver un équilibre dans un modèle de gestion permettant à tous les acteurs d'avancer sur des bases solides et durables.

B / MOYENS D'ACTION

1 - ETAT DES LIEUX : REGISTRE

Il est important dans un premier temps d'établir rapidement l'état des lieux de chaque SNE sur le département dans le but de créer un registre regroupant :

- le cadre légal de chaque falaise : convention, autorisation...
- les acteurs : collectivités (commune ou département ou communautés de communes), privés, équipeurs locaux, interlocuteurs divers...
- l'intérêt de la falaise : orientation, niveaux, accessibilité (écoles, équipement du haut, stationnement et approche...), hauteur, nombre de lignes, rapide résumé de ses points forts et ses défauts.
- qualité et type d'équipement : broches ou goujons, type et qualité de la roche
- classement proposé en l'état : sportif, site école, secteurs découvertes, terrains d'aventure, avec analyse des risques.

Cet outil incontournable permettra une transmission intemporelle des éléments, quelques soient les équipes qui se relaieront à la tête du CT.

2- MISE EN PLACE DE CONTRATS DE PRESTATION & ARRET DES CONVENTIONS EN COURS (incluant le régime de responsabilité sans faute porté par la FFME)

- Mettre en place des contrats d'équipements et/ou contrats d'entretien associés :

Le but est tant que possible de s'orienter sur des contrats d'entretien, il sera donc nécessaire d'évaluer au cas par cas pour chaque site :
Les coûts annuels de contrôle et d'entretien des sites + forfait de suivi de registre + bilan d'intervention
-> Cf modèle FFME qui ne peut être que très peu modifié et adapté. Cadrage des limites de l'intervention via les annexes au contrat.

- Dans le cas de propriétaires privés, créer des conventions de transfert de garde juridique entre privés et collectivités.
- Situation particulière des sites de bloc : Proportionnellement à un site d'escalade en corde, les questions d'entretien et de sécurité sont quasi inexistantes. Aucun contrat n'est à viser, mais il faut obtenir des propriétaires une autorisation de pratique, et en cas de réticence tenter de créer un transfert de responsabilités sur les collectivités.

Il apparait très important que la fédération reste un interlocuteur privilégié pour les collectivités sur l'entretien et l'équipement de falaise. C'est pour elles la garantie d'avoir un suivi régulier et qualitatif.

3- PRESTATION / BENEVOLAT / FORMATION / SALARIAT

- Le choix du comité départemental est de revaloriser les actions bénévoles et la formation. La Fédération, délégataire de l'Etat, propose des formations d'équipeur de site sportif. Ces formations ont pour but la montée en compétences d'acteurs locaux à des fins de contrôle, d'entretien et de maintenance des sites naturels.
- Il n'en reste pas moins que le département possède plus d'une douzaine de sites de pratique et que l'appel à professionnel reste indispensable. (via prestations au départ, puis salariat ensuite)
- Sur fin 2021-début 2022, le CT envisage la création d'un emploi à plein temps dont une partie du temps sera dédié à la coordination des opérations et la mise en œuvre sur sites, en soutien des équipes locales bénévoles.

C / LISTING DES SITES - PRIORITES D'ACTION

PRIORITE 1

Chardonnay

1- Projet de rééquipement complet et réhabilitation du site. Opération d'ampleur que nous pensons découper sur 2 à 3 phases.

A NOTER : ce site est déjà équipé, mais laissé à l'abandon. Il apparaît dangereux car non entretenu mais pour autant toujours accessible.

a. Mise en sécurité prioritaire sur les secteurs les plus accessibles et condamnation temporaire des autres.
b. Mise en sécurité des autres secteurs.
c. Développement et équipement de nouveaux secteurs, amenant le site à un intérêt départemental.

2- Une bonne partie des équipements est à retirer ou à reprendre. Gestion globale du site à envisager avec la collectivité.
3- Projet validé sur le principe par le CT (en cours de discussion avec la collectivité)

PRIORITE 2

Le Grand Site (département) gère les 3 sites suivants. Ces sites ne sont actuellement plus en convention avec le CT FFME.

Vergisson
1 - Objectif : Contrat Entretien / contrôle (environ 230 lignes avec Solutré et Parvis)

Solutré
1 - Contrat Entretien / contrôle (environ 230 lignes avec Solutré et Parvis)
3- Equipement (petit secteur éventuel) -> financé par le CT FFME

Parvis
1- Contrat Entretien / contrôle (environ 230 lignes avec solutré et parvis)
3- Rééquipement d'un secteur avec changement de technique d'ancrage (passage sur scellements & harmonisation de l'ensemble)

Culles les roches
1- Déconventionnement
2- Contrat Entretien / contrôle (environ 40 lignes)

Remigny
1- Déconventionnement
2- Contrat Entretien / contrôle (environ 60 lignes)
3- Équipement (une dizaine de lignes maxi)

Grisière
1- Déconventionnement Climbing Crew
2- Contrat Entretien / contrôle (environ 60 lignes)
3- Équipement de deux nouveaux secteurs (30 lignes ?)

Mont Rome

1- Déconventionnement (après choix stratégique sur la suite, cf plus bas)

2- Suite à réfléchir et discuter avec l'équipeur local :

- Volonté d'intégrer la falaise sur plan CT ? SI OUI
  - Contrat Entretien / contrôle (environ 60 lignes)
  - Equipeur licencié FFME -> tenue registre sécu FFME et transmission informations sur les actions
  - Nouveaux équipements à la charge du CT
- Volonté d'intégrer la falaise sur plan CT ? SI NON
  - Pas de contrat d'équipement ou d'entretien
  - Financements de nouveaux équipements à réfléchir

Saint Denis de Vaux

1- Déconventionnement

2- Contrat Entretien / contrôle (environ 25 lignes)

3- Objectif – A définir avec les acteurs

Buxy

Une demande de la comcom avait été faite pour un équipement. Dossier à suivre et mettre à jour.

PRIORITE 3

Berzé

- Déconventionnement – deuxième vague
- Non prioritaire -> attendre fin d'année ou plus pour engager la réflexion, selon aussi les modalités adoptées sur les autres falaises et autres données (RH…)

Suin

- Déconventionnement – deuxième vague
- Non prioritaire. Site de bloc –> idéalement, transfert de garde juridique sur collectivité (éventuellement sur quelques secteurs seulement pour limiter le nombre de propriétaires à contacter)

Vesrovres

- Non conventionné – deuxième vague
- Non prioritaire -> site de bloc – idéalement, transfert de garde juridique sur collectivité (éventuellement sur quelques secteurs seulement pour limiter nombre de propriétaires)
- Site très intéressant qui gagnerait à être d'avantage grimpé par des écoles d'escalade entre autres.

Cormatin

- Site non conventionné -> Commande d'équipement passée par la comcom
- A réfléchir pour proposer contrat entretien / contrôle

Site intéressant de par son exposition l'été, possible extension. En obtenant un contrat d'entretien, possible discussion sur un agrandissement ? Attention, des relais ont été enlevés rendant certaines voies non grimpables.

Etrigny

- Site non conventionné -> Commande d'équipement passée par la comcom
- A réfléchir pour proposer contrat entretien / contrôle
  - *Site intéressant pour les écoles d'escalade. Même comcom que le site de Cormatin, une discussion globale pourrait avoir lieu.*

NON ENVISAGE DANS CE PROJET

Le Teu

Site confidentiel, le maire est au courant de la pratique, mais rien d'officiel. Site équipé et suivi par un indépendant.

Cruzilles

Petit site confidentiel intéressant en hiver. Site équipé et suivi un indépendant également.

D / FINANCEMENT ET BUDGET

Pour démarrer le projet et en attendant de pouvoir mettre en place des contrats de prestation, il va être nécessaire de trouver des aides extérieures et des subventions.

1- DEPENSES

- FORMATION : Si on fait appel à des bénévoles sur les premières phases du projet, un budget FORMATION est incontournable.
- MATERIEL : l'essentiel du budget de la première phase sera composé d'achat de matériel : -
  - des Kits équipeur (matériel et EPI) appartenant au CT afin de proposer une convention d'usage entre les clubs sur un accès gratuit et illimité (calendrier d'utilisation et gestion des EPI)
  - tous les consommables d'équipement ou rééquipement (broche, gougeons relais...)
  - kits à fournir aux bénévoles : le matériel adapté n'est pas le même que celui de la pratique sportive et doit répondre aux normes de la règlementation sur le travail en hauteur.
  - tous les ans, achat de consommables -> cordes statiques, outils et accessoires.
- ASSURANCE : en plus de l'assurance de la FFME qui nous couvre actuellement, la souscription d'un contrat RCAS supplémentaire sera nécessaire dès lors que nous aurons signé des contrats d'entretien rémunérés.

2 - SOURCES DE FINANCEMENT

Différentes sources de financement sont possibles via la DDJS, l'ANS, le Département, la FFME, la Ligue, la fondation Rock Climber...

- aide au rééquipement de sites
- aide à l'emploi associatif (temps plein), sur missions diverses (équipement, encadrement etc…) 12000€/an pendant 2 ans (salaire chargé = environ 26000€/an)

-> Prévisionner le poste sur 4 ans avec options de financements et prestations potentielles pour voir s'il est envisageable de lancer un tel projet, à quel terme, et comment le viabiliser à la fin des aides.

- bourses à l'équipement FFME

... A creuser pour trouver d'autres sources de soutien sur les 2 premières années au moins.

E / EDITION TOPO DES FALAISES DE SAÔNE ET LOIRE

Un topo départemental doit être mis en place, regroupant tous les sites de pratique.
Si la version papier reste nécessaire et attendue des grimpeurs, il est important de nos jours d'avoir son équivalent numérique afin de toujours maintenir les mises à jour (la version papier devient très vite obsolète sans ce complément numérique, avec les évolutions fulgurantes de la roche suite aux gels et dégels)
La version numérique, toujours à jour, peut proposer des alertes, des interdictions exceptionnelles pour des raisons de sécurité ou de protection de l'écosystème etc...

Les recettes des ventes de ce topo seront nécessaires à l'autofinancement du projet SNE, il faudra donc encourager ces ventes et faire en sorte que les grimpeurs ne se rabattent pas que sur le numérique.

Cahier des charges :

- à réaliser sous 2 ans
- charte graphique harmonisée entre les sites, et avec la version numérique (photos, polices des textes...)
- seul le QR CODE présent dans le bouquin vous donne accès au topo numérique.

2- SAE : développement et accompagnement

A / OBJECTIFS

1- REFONDER LES MODELES DE GESTION

Les modèles actuels sont loin d'un principe "donnant-donnant" qui devrait pourtant couler de source tant l'entretien d'une SAE coûte aux clubs en gestion, tant sur le plan humain que financier.

A ce jour, dans la plupart des cas, le club prend en charge l'achat des cordes, des prises et des dégaines qui restent à demeure (et donc à disposition de tous les usagers du mur), l'ouverture et le renouvellement des voies, l'entretien de la structure de niveau 1 et 2. Les collectivités ne prennent en charge que le contrôle obligatoire de niveau 3 et autorisent quelques créneaux de pratique aux clubs.
Dans certains cas, ce dernier se voit même facturer des frais d'accès à la structure après avoir accepté les créneaux imposés par les contraintes liées aux scolaires et aux autres clubs de sport qui partagent le gymnase.

S'il est normal que les scolaires aient la priorité en journée et qu'un planning de gestion commun soit mis en place avec les autres clubs, le fait d'avoir la quasi-totalité des frais restant à sa charge n'est pas logique.

Si le club de foot ou de basket achète ses ballons, il ne finance pas les paniers ou cages, la table de touche, le compteur, l'entretien des sols... Et ses ballons ne servent pas à tous les autres usagers.

De plus, les autres clubs sportifs n'ont pas la contrainte des heures consacrées à l'entretien et l'ouverture de nouvelles voies.

Le fait que bien des collectivités en Saône et Loire n'aient pas conscience de ces contraintes de gestion annuelle induit que les clubs doivent assumer ces frais.
N'ayant pas les moyens de financer des ouvreurs pros et la location d'une nacelle, ils préfèrent donc limiter l'entretien des voies à une réouverture par an, voire moins, par des bénévoles, sur corde. Privilégiant le maintien de la sécurité en renouvelant les cordes, ils repousseront l'achat de prises et de volumes. La qualité des structures s'en trouve dégradée, et ce n'est un avantage pour personne : les scolaires devant s'initier sur des prises vieillissantes et donc patinées, et les élèves des clubs sur des voies jamais renouvelées et donc sans horizon de progression.

Nous souhaiterions orienter le fonctionnement de notre département vers un modèle existant chez nos voisins :

COLLECTIVITE PROPRIETAIRE	CLUB GESTIONNAIRE
Budgets annuels de prises (subvention fléchée)	Commandes de prises et gestion des stocks
Achat de cordes en cas d'usage partagé, Remplacement des dégaines et autre matériel tenu à demeure et disposition de tous les usagers	Gestion et organisation des EPI communs Développement et animation de l'équipement sportif
Entretien de niveau 2 et 3	Entretien de niveau 1 voire 2
Mise à disposition de nacelles sur un volant de jours annuel	Gestion et organisation des ouvertures
Prise en charge de tout ou partie des frais d'ouverture	Mise à disposition de bénévoles pour seconder les ouvreurs pros
Participation au financement de manifestations sportives (sur dossier, demande de subvention exceptionnelle)	Organisation de manifestations sportives et compétitions valorisant la collectivité via presse et développement touristique

Cela assainirait les relations et améliorerait la qualité de nos SAE locales. Ce serait aussi un gage de qualité et de développement de l'activité, gagnant pour les clubs, gagnant pour les autres usagers (scolaires), gagnant pour la collectivité.

2- AMELIORER L'OFFRE SUR LE DEPARTEMENT

Améliorer l'offre, c'est à la fois augmenter le nombre de SAE et en perfectionner la qualité.
Pour ce faire, plusieurs axes sont à travailler :

- Accompagner la rénovation quand l'issue est viable (Espace dédié à la pratique)
- Accompagner les nouveaux projets vers des choix répondant aux normes et prérogatives FFME (pour rappel, la FFME est délégataire de l'Etat sur l'escalade)
- Former des ouvreurs bénévoles pour maintenir une qualité d'ouverture entre deux sessions annuelles ou biannuelles.
- Sensibiliser les collectivités propriétaires sur l'importance de la gestion SAE et mettre en place des conventions de gestion avec les clubs ou chacune des parties s'y retrouve.
- Accompagner les clubs et les aider à valoriser leur implication et l'animation des équipements.

B / MOYENS D'ACTION

1- ETAT DES LIEUX : REGISTRE

Comme pour les falaises, il va falloir élaborer un état des lieux complet des SAE de Saône et Loire, référençant la qualité de chaque structure, la nature, les dimensions, la longévité, les clubs gestionnaires rattachés, le

mode de fonctionnement actuel, le niveau possible de compétition etc... Ce registre devrait également lister les projets en cours et en projet et être tenu à jour régulièrement.

2- MUTUALISATION (achats et humains)

Afin de limiter les coûts d'entretien, nous lancerons régulièrement des appels à mutualisation des achats de prises ou autre matériel, ce qui permettra de négocier de meilleurs tarifs auprès des fournisseurs.

3- MANUEL DE TRAVAIL AVEC LES SCOLAIRES

Une des plus grosses contraintes pour les ouvertures et manifestations est le partage des structures avec les scolaires. Leur proposer un outil adapté à leur pratique est également une preuve de qualité dans la bonne gestion d'une SAE.

Il est du devoir du club d'établir et maintenir un contact avec les professeurs d'EPS usagers afin de connaître leurs besoins et leurs échéances. Il est bienvenu par exemple d'établir et proposer aux scolaires un plan de voies mettant en avant les itinéraires adaptés à leur pratique ainsi qu'un planning de démontage annuel pour ne pas surprendre les professeurs dans leurs objectifs.
S'ils ont besoin de garder des voies sur 2 ans par exemple, il est possible de les placer stratégiquement sur la SAE d'un commun accord avec eux.

Le CT71 propose de mettre en place un manuel de travail à disposition des clubs pour faciliter cette relation.

4- PRESTATION D'OUVERTURE SUR SAE

A termes, si le CT crée un emploi pour l'équipement et la coordination de la gestion des falaises, il sera aussi orienté sur un profil d'ouverture en SAE, afin de proposer des prestations d'accompagnement aux clubs ou collectivités, que ce soit sur une pratique loisir ou compétition.

5- FINANCEMENT DE FORMATIONS

Ce moyen d'action sera développé dans le chapitre sur les formations, mais il semble évident qu'un levier important pour la montée en qualité de nos SAE passe par la formation des bénévoles investis sur celles-ci. Cela leur apportera un autre regard sur la démarche d'ouverture, l'importance de la gestuelle, de la morphologie, des différents curseurs d'exigence, l'élaboration des plans de voie etc. Tout cela permet d'offrir un contenu plus pédagogique, plus motivant, et ouvre un pont vers les autres usagers.

6- CONSEIL ET EXPERTISE

Sans prendre la compétence d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui dépend du siège de la FFME ou de la ligue AURA, le CT71 doit pourtant monter en compétence pour suivre et accompagner les projets à venir. Le CT doit se faire connaître des collectivités afin d'être référent et premier interlocuteur sur les nouveaux projets, tant de création que de restauration ou agrandissement. Nous devons pouvoir accompagner sur tous les aspects de gestion et éclairer les projets sur une vision globale à long terme.

C / LISTING DES PROJETS DE CREATION/RENOVATION EN COURS

1- Chatenoy le royal

Demande à l'initiative de la mairie
Création d'un nouveau club FFME à envisager
Prise de contact déjà effectuée avec le CT71 et dossier de proposition déposé.
Proposition de 2 phases : une première de SAE initiation et une seconde dans un nouveau bâtiment

2- Buxy

Projet du club Escalade Côte Sud
Le projet est déjà bien avancé et cette rénovation ne permettra pas la création d'un espace dédié.
Discussion en cours pour optimiser le projet.

3- Champforgeuil

Projet de rénovation
Prise de contact CT déjà effectuée
Proposition et plans soumis au club. En discussion.

4- Chalon sur Saône

Projet du CAF Chalon, affilié aussi à la FFME.

5- Frontons mobiles

Le CT conserve une mission de mise à disposition ou location de structures mobiles.
Actuellement il en possède 3 mais ces structures ne sont plus adaptées aux contraintes de manutention, temps de montage et ouverture actuelle. Il est en projet d'investir sur une nouvelle structure qui serait mise à disposition des clubs pour leur manifestations.

D / FINANCEMENT ET BUDGET

1- DEPENSES

Le rôle du CT n'est pas de se substituer aux clubs, c'est un rôle de conseil et d'accompagnement à leur service.
Les dépenses liées à ce pôle sont principalement liées à du temps de travail valorisé.

Nous devrons également financer, le moment venu, l'acquisition de la nouvelle structure mobile, mais il s'agit d'une dépense ponctuelle.

2- SOURCES DE FINANCEMENT

A termes, en cas d'embauche, les prestations de notre salarié seront refacturées. En cas de création de fronton mobile, la location sera facturée.
Mais nous devrons trouver des aides sous forme de subvention pour l'un comme pour l'autre. Aide à l'équipement sportif pour le fronton, aide à l'emploi pour l'EPT.
En attendant la mise en place de ces deux futures sources de revenu, ce pôle n'en a aucune, à part 20% des licences, comme chacun des pôles.

3- COMPETITION : développement/organisation

A / OBJECTIFS

1- ETAT DES LIEUX ACTUEL

- ➔ Circuit de compétition départemental
  - Une seule compétition officielle = Openwall
  - Les autres compétitions ne sont pas officielles car elles ne répondent pas aux critères :
    - Un président de jury
    - Un chef ouvreur
    - Suivre les règles du jeu
    - Inscrire la manifestation au calendrier officiel
- ➔ Promotion de la compétition
  - Les clubs ne proposent pas suffisamment l'accès à la compétition, car ils ont pour la plupart une vision non conviviale de la recherche de performance sportive
  - Le CT71 pour le moment ne diffuse pas les infos et ne joue pas le rôle de moteur
  - Les encadrants ne se sentent pas la compétence d'amener à la compétition mais ne cherchent pas pour autant à acquérir cette compétence.

2- MISE EN PLACE D'UN CIRCUIT ANNUEL

Pour dynamiser la compétition sur le territoire et au sein des clubs, il faut déjà la faire découvrir, en faire la promotion. Avant toute chose, il faut donc créer de la compétition.
L'objectif est de relancer un circuit de compétition tout en restant réaliste dans le nombre d'étapes mais avec un minimum d'échéances pouvant préparer les jeunes aux circuits régionaux et nationaux.

L'accent dans un premier temps sera mis sur les jeunes car ils sont à la base de la dynamique. Mais le développement de circuits seniors / vétérans est en projet également.

Ce qui existe en termes de championnats officiels FFME (en plus des championnats, il est possible de créer des circuits de coupe) :

	Type de championnat					
	Départemental		Régional		National	
Catégorie	Diff / vitesse	Bloc	Diff / vitesse	Bloc	Diff / vitesse	Bloc
Mi - Microbes U10						
P - Poussins U12					X	X
B - Benjamins U14	X	X	X	X	X	X
M - Minimes U16	X	X	X	X	X	X
C - Cadets U18	X	X	X	X	X	X
J - Juniors U20	X	X	X	X	X	X
S - Seniors 20-39	X	X	X	X	X	X
V - Vétérans 40-..	X	X	X	X	X	X

Ce que nous mettrons en place sur le département 71 :

➔ **Le championnat départemental** (1 rencontre, 1 titre de champion)

C'est une étape obligatoire et officielle, pour toutes les catégories à partir de minimes. Il peut être ouvert en open pour garantir la rentabilité financière.

- Bloc -> en open à Edenwall (Openwall)
  - M,C,J,S,V
- Diff -> en open (à Champforgeuil)
  - M,C,J
  - S,V sur un second week-end ?

➔ **La coupe départementale** (Plusieurs étapes, et finale)

Il faudrait un format adapté au niveau des jeunes du département qui n'est pas très élevé par rapport à d'autres départements déjà actifs dans la compétition, donc ne pas l'ouvrir en open pour limiter les 'forts grimpeurs' extérieurs, au moins le temps qu'une émulation se mette en place. Sans quoi nos licenciés risquent d'être plus frustrés qu'enthousiastes.

- Combinés Bloc & diff (trouver le lieu)
  - 2 étapes par catégories, soit 4 rencontres en tout (réunir Mi,P + C,J et réunir B,M + S,V)
- Open bloc
  - Openwall (deux Openwall par an, un "championnat" et un "coupe")

Au total sur le département, objectif de 8 compétitions officielles.

2- MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE DEPARTEMENTALE

Créer une équipe départementale permettra aux jeunes la rejoignant d'accéder à un entraînement différent de ce que leur propose leur club, enrichissant leur expérience. Rejoindre cette équipe peut devenir une réelle motivation pour les jeunes. Cette équipe doit refléter, au-delà de la performance sportive, la convivialité, la solidarité, la possibilité de vivre des moments forts en équipe.

- Conception :
  - Pas de vétéran / Pas de sénior / Pas de microbe (non prioritaires pour le moment)
  - 1 équipe -> P,B (U10,U12,U14) -> limitée à 12 petits
  - 1 équipe -> M,C,J (U16,U18,U20) -> limitée à 12 jeunes
  - Les sélectifs seront sur proposition des présidents et encadrants de clubs. Si nous recevions trop de demandes, nous organiserions un sélectif sur une journée, mais a priori il n'y en aura pas besoin au démarrage.
  - Les critères d'entrée se référeront à une charte dans laquelle les jeunes et leurs parents s'engagent à :
    - Suivre un maximum de compétitions du sélectif
    - Participer à tous les stages
    - Se former juge à partir de 14 ans
    - Prendre à sa charge les frais de transports jusqu'aux lieux de stages
    - Prendre à sa charge les frais d'hébergement (si stages à la semaine)
  - Les frais d'inscription et coûts liés aux compétitions seront en parti pris en charge par le CT
  - Le CT proposera
    - Stages 2j sur chaque période de vacances avec entraîneur pris en charge par le CT71 (transports, hébergements et frais de vie pris en charge par les parents)
    - Stage 1 semaine proposé l'été à prix coûtant, encadrement compris
    - Participation du CT aux frais d'inscription sur les compétitions sélectionnées par le coordinateur des équipes.
    - Coaching sur les compétitions.

B / MOYENS D'ACTION

1- LA FORMATION

- DES ENCADRANTS

Le constat est que les encadrants actuels manquent de compétences pour amener les jeunes dans la progression, au-delà de la pratique en sécurité et autonomie.

Il faut donc sensibiliser les encadrants dans la démarche de progression individuelle. Ils perçoivent actuellement la compétition comme un esprit d'adversité, sans en percevoir forcément les aspects positifs, comme le dépassement de soi, le fairplay, la solidarité. Il serait sans doute intéressant de proposer une prise en charge plus conséquente des formations de monitorat sportif pour les y encourager. Dépasser les simples formations SAE/SNE axées sur la sécurité, et se diriger vers des formations axées sur la pédagogie.

- DES JEUNES

Proposer aux jeunes les formations de juge qui sont très courtes (une journée), peu coûteuses et accessibles dès 14 ans, sera aussi un bon moyen de les impliquer directement.

- LISTE DES FORMATIONS EN LIEN AVEC LA COMPETITION
  - Encadrement : Monitorat et Entraîneur
  - Organisation : Juge et Président de jury

2- LA COMMUNICATION

- TOUCHER LES CLUBS : mettre en place une lettre d'information sur les circuits de compétition et ouvrir la discussion pour déterminer les freins et les dépasser.
- TOUCHER LES ENCADRANTS : organiser rapidement une visioconférence ouverte à tous les encadrants afin de promouvoir l'intérêt de la compétition, sans perdre l'aspect convivial très recherché par les clubs, et de sensibiliser à la formation Monitorat.

C / FINANCEMENT ET BUDGET

1- DEPENSES

Relancer une dynamique sur cette commission va nécessiter une réelle prise en charge du CT.
Dans un premier temps, il va falloir convaincre les clubs d'organiser de la compétition et pour ce faire, les rassurer en prenant en charge les risques financiers. D'autant plus si nous restreignons certaines compétitions aux seuls licenciés de Saône et Loire, le nombre d'inscrits sera plus faible. De plus, l'organisation de ce genre d'évènement étant nouveau pour les clubs du territoire, une très forte implication du CT dans l'accompagnement de l'organisation est à prévoir, ainsi qu'une enveloppe sur fonds propres.

Répartition envisagée :

- Prise en charge des frais et recettes par le CT71.
- Prise en charge des pertes par le CT71 s'il y en a, mais reversement 50/50 s'il y a des bénéfices.
- Prise en charge des médailles + coupes à l'effigie du CT71 par le CT71.

2- RECETTES

Comme précisé dans la répartition, le CT touchera les recettes des compétitions. A ceci s'ajoutera la vente de merchandising, un T-shirt à l'effigie de nos compétitions est à envisager. Les stages proposés à l'équipe départementale généreront également des rentrées d'argent.

Ce projet nécessitera un soutien financier extérieur cependant, en particulier sur son démarrage. Nous solliciterons le département pour l'équipe départementale, ainsi que la FFME dans le cadre du PSF (Projets Sportifs Fédéraux) de la FFME, et du PST (Plan de Structuration Territoriale).

4- FORMATION : promotion / accompagnement

A / OBJECTIFS

1- RAPPEL DES FORMATIONS EXISTANTES

- Encadrement sécurité : Initiateur SAE (salle), Initiateur SNE (falaise 1 longueur), Escalade sportive (falaise plusieurs longueurs)
- Encadrement pédagogie : Moniteur (loisir), Entraîneur (compétition)
- Mise en oeuvre technique : Ouvreur Club (salle loisir), Ouvreur N1 (salle compétition), Equipeur (falaise)
- Cadre compétition : Juge bloc, Juge diff / vitesse, Président de jury
- Formation continue : actualisation des compétences de chaque formation
- Diplômes professionnels : CQP, DEJEPS

2- ETAT DES LIEUX ACTUEL

Les clubs comptent 100 brevets fédéraux, sachant que 51 sont attribués à un seul et même club. De plus, ces 100 brevets ne sont pas attribués à 100 licenciés, puisqu'un seul licencié cumule parfois 5 brevets. C'est d'ailleurs souvent le principe, celui qui commence à se former souhaite poursuivre son perfectionnement et valide plusieurs brevets. Ainsi, 7% seulement des licenciés Saône et Loire se sont dirigés vers la formation.

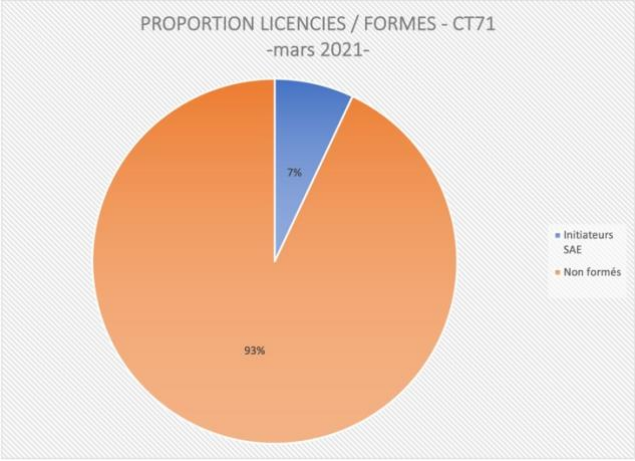

En étudiant la répartition des types de formation, on constate que :

- Les licenciés, donc les clubs, ont conscience de l'utilité de la formation SAE qui représente près de la moitié des brevets obtenus, mais ont peu d'intérêt pour le SNE. On peut en conclure que les cours restent majoritairement en salle et ne s'étendent pas en falaise.
- Les formations autour de la pédagogie sont quasi-inexistantes, alors même que les clubs du CT71 ne comptent quasiment pas de salariés, donc de professeurs professionnels. Ce constat pose la question de la qualité des cours donnés, mais confirme également le souhait de ne pas se porter sur la performance et la compétition.
- Les formations "cadres compétition" représentent 20%, mais sont toutes centrées sur un seul club, ce qui n'est donc pas représentatif de l'ensemble du territoire qui semble ignorer ces brevets.
- Les formations sur la mise en œuvre technique représentent tout de même 1/5 des formations effectuées, mais là encore on observe que seule la formation ouvreur club est prisée, celle qui regroupe salle et loisir. Les formations ouvreur N1 liée à la compétition et Equipeur liée à la falaise, n'ont quasiment pas été explorées.

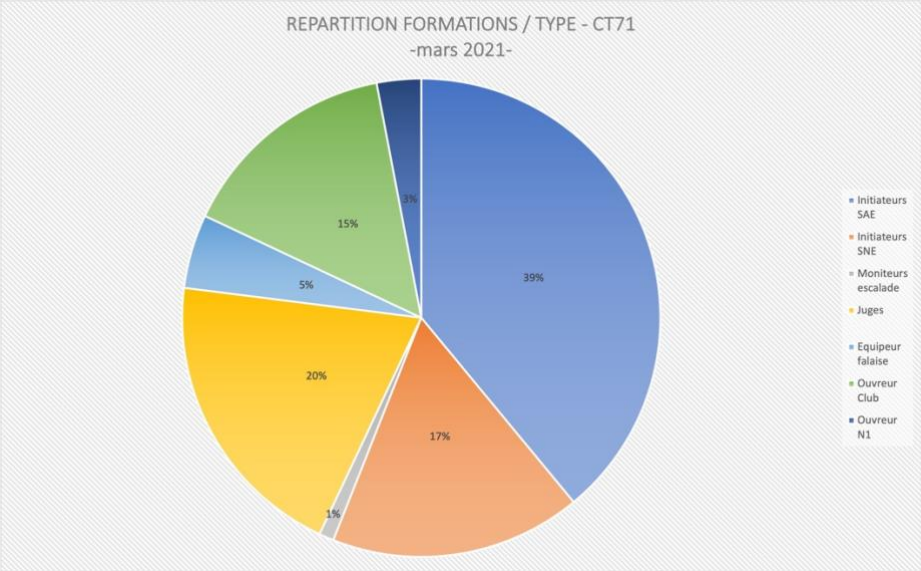

2- PROMOUVOIR ET PROPOSER

Cet état des lieux nous signifie qu'il y a là un grand chantier à mettre en route. La FFME propose des formations très complètes et enrichissantes pour les licenciés souhaitant participer au développement du sport. Nous nous devons de les relayer et de faire comprendre l'intérêt de ces parcours aux clubs.

Former les licenciés permet de :

- créer des écoles d'escalade, avec des encadrements de qualité, tant en loisir qu'en perfectionnement ou compétition

- travailler sur des outils de qualité, tant indoor qu'outdoor
- investir les bénévoles en valorisant leur travail, leur apportant des acquis, perfectionnant leur propre pratique
- développer le sport dans son ensemble en sensibilisant les acteurs de la grimpe
- organiser des compétitions de qualité
- mobiliser les jeunes et créer des vocations qui peuvent diriger vers les diplômes professionnalisant

La formation est à la base du développement sportif. Si nous voulons équiper nos falaises, multiplier nos SAE, développer la compétition, augmenter l'intérêt de tous, c'est par la formation que nous pourrons monter en compétence et répondre à tous ces projets.

Il nous faut donc en faire la promotion auprès des clubs et être très propositionnels pour leur permettre d'y accéder.

A / MOYENS D'ACTION

1- UNE PROGRAMMATION RICHE

Un seul moyen de motiver les troupes, leur donner de la matière. Nous devons être force de proposition dans la mise en place de formations et balayer toute la gamme.

PROGRAMMATION 2021 :

- **Formation ouvreur** : du 24 avril au 02 mai à TOURNUS
- **Formation équipeur** : Date à définir, tant que possible à CHARDONNAY, falaise centrale et prioritaire dans le projet SNE
- **Formation SNE** : du 19 au 27 juin à REMIGNY
- **Formation continue SAE/SNE** : 13 juin, lieu à définir
- **Formation Escalade sportive** : du 19 au 23 juillet, lieu à définir
- **Formation "contrôle des falaises"** : imaginée et menée par les membres du CT afin de sensibiliser les clubs dans leur rôle de surveillance des falaises où ils pratiquent. 27 mars, à VERGISSON.

2- UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Il est toujours plus facile de motiver un licencié à se former s'il ne doit pas payer sa formation. Les clubs proposent souvent un accord selon lequel le club paie la formation en échange de 3 années de bons et loyaux services. Si ce procédé porte ses fruits à l'échelle du licencié, le club doit ensuite trouver les fonds.

- LA FFME maintient sa politique de "Formations gratuites pour les femmes", ce qui est déjà un réel encouragement et un bon argument de motivation pour les licenciées féminines.
- Afin d'encourager les clubs à son niveau, le CT71 proposera une participation à hauteur de 30 ou 40%, selon les formations.

- Il existe des subventions fédérales pour accompagner nos clubs dans ce souhait de formation, à demander dans le cadre du PSF (Projets Sportifs Fédéraux). Nous communiquerons l'existence de ces aides aux clubs du territoire et leur proposerons un accompagnement dans le montage des dossiers.
- Nous allons établir un tableau de toutes les aides locales, territoriales, régionales et nationales existantes, afin que les clubs puissent rechercher les fonds nécessaires à leurs projets, dont la formation.

Le CT71 doit lui aussi trouver les fonds pour pouvoir accompagner les clubs. Toutes les actions n'étant pour l'heure qu'à l'état de projets, peu de fonds propres existent pour l'instant, et il nous faudra impérativement trouver des financements publics pour lancer la machine.

3- UNE FORTE COMMUNICATION

Le CT doit jouer un rôle d'accompagnement de A à Z, pour lancer la dynamique. Plusieurs stades de communication seront nécessaires :

- Faire connaître les dates existantes par mailing
- Démarcher les clubs afin de les encourager à accueillir une formation chacun. Il est toujours plus simple pour les licenciés de faire le pas vers une première formation lorsqu'elle est à domicile.
- Relancer par téléphone chaque président de club
- Communiquer en direct auprès de chaque licencié
- Communiquer sur les aides possibles
- Créer des réunions d'information sur l'importance des formations, leur mise en œuvre et les aides possibles
- Créer une affiche, un visuel, encourageant la formation : semer l'idée dans l'esprit des licenciés, petit à petit.
- Lors des compétitions, faire la promotion des futures dates de formation auprès de chaque visiteur licencié.
- Le CT doit jouer un rôle dans l’accompagnement des montages des dossiers

5- CONCLUSION

Quand tous les projets auront vu le jour : contrats d'entretien des falaises, compétitions régulières, développement de nouvelles SAE... le nombre de licenciés augmentera naturellement. Plus un club est dynamique, plus il mène de projets, plus il voit son nombre de licenciés et de bénévoles impliqués augmenter. C'est un état de fait, constaté, prouvé.
Si le CT71 arrive à mobiliser ses clubs sur le fond et la forme, les adhérents suivront et les fonds propres du CT augmenteront, par les recettes des projets et l'augmentation du nombre de cotisations. Ils pourront alors être réinjectés dans tous les projets, et le CT71 pourra d'autant plus assumer son rôle d'accompagnant et de soutien du territoire.
Mais pour que toute cette mécanique se mette en place, il faut déjà un soutien financier de départ. Les fonds propres n'existant pas à ce jour, l'aide publique, les subventions fédérales et le soutien d'organismes privés spécialisés seront incontournables. Les projets seront viables à termes, ils sont ambitieux et nul doute qu'ils seront porteurs, mais ils ne pourront voir le jour qu'avec un accompagnement de départ.

Nous accompagner pour nous aider à accompagner.